



Assemblée des délégués de l'Association de communes Mobul
(Bulle – Broc – Echarlens – Gruyères – Marsens – Morlon – Le Pâquier – Riaz – Vuadens)

**SÉANCE DU VENDREDI 3 OCTOBRE 2025
DE 07H30 À 08H00, AU DÉPARTEMENT TECHNIQUE DE
LA VILLE DE BULLE, À BULLE**

PROCES-VERBAL N° 2025/02

Présents :

- M. Vincent BOSSON, Président, Préfet de la Gruyère
M. Samuel BARRAS, Vice-Président, Membre du Comité de direction et Conseiller communal de Morlon
M. Patrick AUDEMARS, Délégué et Vice-Syndic de la Commune de Morlon
M. Jean-Michel BAYS, Délégué et Conseiller communal de Marsens
Mme Laurence CORMINBOEUF, Déléguée et Conseillère communale de Le Pâquier
M. Jean-Pierre DOUTAZ, Délégué et Syndic de la Commune de Gruyères
M. Patrick DUMARTHERAY, Délégué et Conseiller communal de Vuadens
M. Laurent GREMAUD, Délégué et Syndic de la Commune d'Echarlens
Mme Sabine GUILLET, Déléguée et Conseillère communale de Riaz
M. Nicolas PASQUIER, Délégué et Conseiller communal de Bulle
M. David SEYDOUX, Délégué et Vice-Syndic de Bulle
M. Samay SOMKHIT, Conseiller communal de Broc
Mme Marie-France ROTH PASQUIER, Présidente du Comité de direction et Conseillère communale de Bulle
Mme Erika MORAND, Vice-Présidente du Comité de direction et Vice-Syndique de Le Pâquier
M. Frédéric BUSSARD, Membre du Comité de direction et Conseiller communal de Gruyères
M. Claude RETTON, Membre du Comité de direction et Syndic de la Commune de Broc
Mme Myriam FRAGNIERE DUFOUR, Membre du Comité de direction et Syndique de la Commune de Marsens
M. Alain HEIMO, Membre du Comité de direction et Conseiller communal de Vuadens
M. François ROBADEY, Membre du Comité de direction et Vice-Syndic de la Commune d'Echarlens
M. Wolfram SCHUWEY, Membre du Comité de direction et Conseiller communal de Riaz
M. Michael BLANCHARD, Coordinateur des agglomérations (DIME)
M. Grégoire CANTIN, Chef du Service de la mobilité (SMo)
Mme Angie DAFFLON, Journaliste à La Gruyère
M. Stéphane SANCHEZ, Journaliste à La Liberté
M. Nicolas BARDY, Chef de projet MOBUL, Ville de Bulle
Mme Laurence JENNY, Secrétaire, Ville de Bulle

Absents : (selon liste des présences)

- M. Julien DESCHENAUX, Délégué et Conseiller communal de Broc
Mme Estelle ZERMATTEN, Déléguée et Conseillère communale de Bulle
Mme Mélissa JOSEPH, Aménagiste (SeCA)

ORDRE DU JOUR

1. Salutations et contrôle des présences	2
2. Approbation du procès-verbal de la séance n° 2025/01 du 14 mars 2025	2
3. Examen et approbation des budgets 2026 (Résultats et investissements)	3
4. Décarbonation du réseau TP Mobul	13
5. Divers	14

1. Salutations et contrôle des présences

M. le Préfet salue cordialement les personnes présentes à cette assemblée. Il demande s'il y a des remarques par rapport à l'Ordre du jour. *Aucune remarque n'est formulée.*

M. le Préfet indique qu'une liste des présences est en circulation. A sa connaissance, aucun excusé n'a été annoncé et il constate que l'Assemblée peut siéger :

Délégués présents :

Commune de Bulle (15 voix) :

M. Nicolas PASQUIER, Conseiller communal de Bulle

M. David SEYDOUX, Délégué et Vice-Syndic de Bulle

Commune de Broc (3 voix) :

Délégué absent

Commune d'Echarlens (1 voix) :

M. Laurent GREMAUD, Syndic de la Commune d'Echarlens

Commune de Gruyères (2 voix) :

M. Jean-Pierre DOUTAZ, Syndic de la Commune de Gruyères

Commune Le Pâquier-Monbarry (1 voix) :

Mme Laurence CORMINBOEUF, Conseillère communale Le Pâquier

Commune de Marsens (2 voix) :

M. Jean-Michel BAYS, Conseiller communal de Marsens

Commune de Morlon (1 voix) :

M. Patrick AUDEMARS, Conseiller communal de Morlon

Commune de Riaz (3 voix) :

Mme Sabine GUILLET, Conseillère communale de Riaz

Commune de Vuadens (3 voix) :

M. Pierre DUMARTHERAY, Conseiller communal de Vuadens

M. le Préfet prie d'excuser les personnes absentes, selon la liste en première page.

2. Approbation du procès-verbal de la séance n° 2025/01 du 14 mars 2025

M. le Préfet, Président de l'Assemblée des délégués, demande s'il y a des remarques relatives au procès-verbal n° 2025/01 de la séance du 14 mars 2025.

➤ L'Assemblée des délégués, approuve le procès-verbal n° 2025/01 de la séance du 14 mars 2025,
avec remerciements à son auteure.

3. Examen et approbation des budgets 2026 (Résultats et investissements)

M. le Préfet cède la parole à M. Nicolas Bardy, Chef de projet Mobul, pour l'examen des budgets de résultats et d'investissements de l'exercice 2026.

M. N. Bardy donne lecture et commente les budgets 2026 ainsi que le rapport de gestion transmis à toute l'Assemblée lors de l'envoi de l'ordre du jour.

Budget de résultats

Compte	Désignation	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	176'200.00		173'200.00		166'658.30	
01	Législatif et exécutif	12'200.00		9'200.00		10'344.60	
011	Législatif	2'200.00		2'200.00		2'075.50	
0110	Législatif	2'200.00		2'200.00		2'075.50	
0110.3132.00	Honoraires - Fiduciaire	2'200.00		2'200.00		2'075.50	
012	Exécutif	10'000.00		7'000.00		8'269.10	
0120	Exécutif	10'000.00		7'000.00		8'269.10	
0120.3000.00	Traitements et jetons de présence	9'000.00		6'000.00		8'015.00	
0120.3170.00	Frais de représentation	1'000.00		1'000.00		254.10	
02	Services généraux	164'000.00		164'000.00		156'313.70	
022	Services généraux	164'000.00		164'000.00		156'313.70	
0220	Administration générale	164'000.00		164'000.00		156'313.70	
0220.3100.00	Fournitures de bureau	300.00		300.00			
0220.3102.00	Imprimés, publications	1'000.00		1'000.00		393.30	
0220.3130.00	Frais bancaires et postaux	200.00		200.00		83.40	
0220.3130.01	Frais de port	500.00		500.00		98.80	
0220.3130.02	Honoraires divers	1'000.00		1'000.00		378.35	
0220.3130.03	Mandat administratif	160'000.00		160'000.00		155'215.85	
0220.3130.04	Emoluments de chancellerie et divers	1'000.00		1'000.00		144.00	

3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	3'200.00		3'200.00		2'607.35	
33	Médias	3'200.00		3'200.00		2'607.35	
332	Mass media	3'200.00		3'200.00		2'607.35	
3320	Mass media (en général)	3'200.00		3'200.00		2'607.35	
3320.3130.00	Frais internet	2'000.00		2'000.00		2'607.35	
3320.3130.01	Communication générale	1'200.00		1'200.00			

6	TRAFFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	2'101'700.00	20'000.00	1'836'700.00	20'000.00	3'372'883.97	1'935'855.90
62	Transports publics	2'101'500.00	20'000.00	1'836'500.00	20'000.00	3'372'593.87	1'935'855.90
622	Trafic régional et d'agglomération	2'101'500.00	20'000.00	1'836'500.00	20'000.00	3'372'593.87	1'935'855.90
6220	Trafic régional et d'agglomération	2'101'500.00	20'000.00	1'836'500.00	20'000.00	3'372'593.87	1'935'855.90
6220.3130.00	Contrats de prestations	2'050'000.00		1'785'000.00		3'338'177.22	
6220.3130.01	Communication générale	1'000.00		1'000.00			
6220.3130.02	Emoluments de chancellerie divers	500.00		500.00			
6220.3132.00	Honoraires et frais d'étude	40'000.00		40'000.00		34'416.65	
6220.3141.00	Entretien du réseau	10'000.00		10'000.00			
6220.4631.10	Subventions cantonales pour les études		20'000.00		20'000.00		17'209.00
6220.4631.20	Subventions cantonales pour l'exploitation						1'918'646.90
63	Trafic, autres	200.00		200.00		290.10	
634	Planification générale des transports	200.00		200.00		290.10	
6340	Planification générale des transports	200.00		200.00		290.10	
6340.3130.00	Frais internet	200.00		200.00		290.10	

7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERROITRE	177'400.00	30'000.00	137'400.00		65'085.35	10'550.00
79	Aménagement du territoire	177'400.00	30'000.00	137'400.00		65'085.35	10'550.00
790	Aménagement du territoire	177'400.00	30'000.00	137'400.00		65'085.35	10'550.00
7900	Aménagement du territoire (en général)	177'400.00	30'000.00	137'400.00		65'085.35	10'550.00
7900.3132.00	Honoraires et frais d'étude - Aménagement	20'000.00		40'000.00		16'584.90	
7900.3132.01	Honoraires et frais d'étude - Mobilité	60'000.00				21'100.45	
7900.3320.90	Amortissements planifiés, immobilisations incorporelles	97'400.00		97'400.00		27'400.00	
7900.4631.10	Subventions cantonales pour les études		30'000.00				10'550.00

Compte	Désignation	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9	FINANCES ET IMPÔTS		2'408'500.00		2'130'500.00		1'660'829.07
96	Administration de la fortune et de la dette						11'114.92
961	Intérêts						11'114.92
9610	Intérêts						11'114.92
9610.4401.00	Intérêts des créances et comptes courants						11'114.92
99	Postes non ventilables		2'408'500.00		2'130'500.00		1'649'714.15
990	Participations des communes		2'408'500.00		2'130'500.00		1'649'714.15
9900	Participations des communes		2'408'500.00		2'130'500.00		1'649'714.15
9900.4612.01	Participation de la commune de Bulle - administration		149'339.00		140'685.00		120'458.08
9900.4612.02	Participation de la commune de Morlon - administration		4'081.00		3'639.00		3'115.00
9900.4612.03	Participation de la commune de Pâquier - administration		7'449.00		6'978.00		5'975.00
9900.4612.04	Participation de la commune de Riaz - administration		14'844.00		14'342.00		12'280.00
9900.4612.05	Participation de la commune de Vuadens - administration		12'888.00		12'394.00		10'612.00
9900.4612.06	Participation de la commune de Broc - administration		13'305.00		12'138.00		10'393.00
9900.4612.07	Participation de la commune de Echarlens - administration		4'409.00		4'242.00		3'632.00
9900.4612.08	Participation de la commune de Gruyères - administration		12'095.00		11'553.00		9'892.00
9900.4612.09	Participation de la commune de Marsens - administration		10'990.00		10'429.00		8'929.00
9900.4612.11	Participation de la commune de Bulle - transports		1'522'043.00		1'323'859.00		1'181'738.07
9900.4612.12	Participation de la commune de Morlon - transports		41'592.00		34'238.00		30'686.50
9900.4612.14	Participation de la commune de Riaz - transports		151'331.00		135'006.00		120'541.00
9900.4612.15	Participation de la commune de Vuadens - transports		131'396.00		116'683.00		104'187.00
9900.4612.16	Participation de la commune de Gruyères - transports		123'298.00		108'747.00		
9900.4612.19	Participation de la commune de Marsens - transports		112'040.00		98'167.00		
9900.4612.21	Participation de la commune de Bulle - amortissements		67'264.00		67'159.00		21'649.00
9900.4612.22	Participation de la commune de Morlon - amortissements		1'836.00		1'737.00		435.50
9900.4612.23	Participation de la commune de Pâquier - amortissements		3'355.00		3'331.00		1'074.00
9900.4612.24	Participation de la commune de Riaz - amortissements		6'687.00		6'847.00		2'208.00
9900.4612.25	Participation de la commune de Vuadens - amortissements		5'806.00		5'918.00		1'909.00
9900.4612.26	Participation de la commune de Broc - amortissements		4'060.00		3'926.00		
9900.4612.27	Participation de la commune de Echarlens - amortissements		1'345.00		1'372.00		
9900.4612.28	Participation de la commune de Gruyères - amortissements		3'691.00		3'737.00		
9900.4612.29	Participation de la commune de Marsens - amortissements		3'354.00		3'373.00		
	RECAPITULATION						
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	176'200.00		173'200.00		166'658.30	
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	3'200.00		3'200.00		2'607.35	
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	2'101'700.00	20'000.00	1'836'700.00	20'000.00	3'372'883.97	1'935'855.90
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	177'400.00	30'000.00	137'400.00		65'085.35	10'550.00
9	FINANCES ET IMPÔTS		2'408'500.00		2'130'500.00		1'660'829.07
	TOTALISATION	2'458'500.00	2'458'500.00	2'150'500.00	2'150'500.00	3'607'234.97	3'607'234.97
	Résultat						
	CHARGES D'EXPLOITATION	2'458'500.00		2'150'500.00		3'607'234.97	
30	Charges de personnel	9'000.00		6'000.00		8015.00	
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'352'100.00		2'047'100.00		3'571'819.97	
33	Amortissement du patrimoine administratif	97'400.00		97'400.00		27'400.00	
	REVENUS D'EXPLOITATION	2'458'500.00		2'150'500.00		3'596'120.05	
46	Revenus de transferts		2'458'500.00		2'150'500.00		3'596'120.05
	RESULTAT PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION						11'114.92
34	Charges financières						
44	Revenus financiers						11'114.92
	RESULTAT PROVENANT DES FINANCEMENTS						11'114.92
	RESULTAT OPERATIONNEL						0.00
38	Charges extraordinaires						
48	Revenus extraordinaires						
	RESULTAT EXTRAORDINAIRE						
	RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS						0.00

Budget d'investissements

Compte	INVESTISSEMENTS	Budget 2026	
		Dépenses	Recettes
6	TRAFIG ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	3'319'248.00	3'271'748.00
61	Circulation routière	3'224'248.00	3'224'248.00
615	Routes communales	3'224'248.00	3'224'248.00
6150	Routes communales	3'224'248.00	3'224'248.00
6150.5620.07	Bulle - M6 - Rue de la Condémine - Subv. Mobul	66'097.00	
6150.5620.39	Riaz - M20(d) - MD Riaz-Rte de Morlon - Subv. Mobul	15'656.00	
6150.5620.80	Bulle - A1 - Liaison Planchy-Combès - Subv. Mobul	105'697.00	
6150.5620.83	Bulle - A1.2 - MD Crêts Mosseires-H189 - Subv. Mobul	16'800.00	
6150.5620.85	Bulle-A2 - Requalif.multi.Léchère-Slonge - Subv. Mobul	438'000.00	
6150.5620.86	Morlon - A1.11 - 535 places vélo - Subv. Mobul	2'600.00	
6150.5720.07	Bulle - M6 - Rue de la Condémine - Subv. Féd. Redistr.	264'387.00	
6150.5720.39	Riaz - M20(d) - MD Riaz-Rte de Morlon - Subv. Féd. Redistr.	62'624.00	
6150.5720.80	Bulle - A1 - Liaison Planchy-Combès - Subv. féd. red.	422'787.00	
6150.5720.83	Bulle - A1.2 - MD Crêts Mosseires-H189 - Subv. féd. red	67'200.00	
6150.5720.85	Bulle-A2 - Requalif.multi.Léchère-Slonge - Subv. féd. red.	1'752'000.00	
6150.5720.86	Morlon - A1.11 - 535 places vélo - Subv. féd. red.	10'400.00	
6150.6110.01	Participation de la commune de Bulle PA1		65'825.00
6150.6110.02	Participation de la commune de Morlon PA1		1'697.00
6150.6110.03	Participation de la commune du Pâquier PA1		2'980.00
6150.6110.04	Participation de la commune de Riaz PA1		6'202.00
6150.6110.05	Participation de la commune de Vuadens PA1		5'049.00
6150.6110.11	Participation de la commune de Bulle PA4		445'880.00
6150.6110.12	Participation de la commune de Morlon PA4		10'793.00
6150.6110.13	Participation de la commune du Pâquier PA4		21'249.00
6150.6110.14	Participation de la commune de Riaz PA4		46'174.00
6150.6110.15	Participation de la commune de Vuadens PA4		39'001.00
6150.6700.07	Bulle - M6 - Rue de la Condémine - Subv. Féd. à Red		264'387.00
6150.6700.39	Riaz - M20(d) - MD Riaz-Rte de Morlon - Subv. Féd. à Red		62'624.00
6150.6700.80	Bulle - A1 - Liaison Planchy-Combès - Subv. féd. à red.		422'787.00
6150.6700.83	Bulle - A1.2 - MD Crêts Mosseires-H189 - Subv. féd. à red.		67'200.00
6150.6700.85	Bulle-A2 - Requalif.multi.Léchère-Slonge - Subv. féd. à red.		1752'000.00
6150.6700.86	Morlon - A1.11 - 535 places vélo - Subv. féd. à red.		10'400.00
63	Trafic, autres	95'000.00	47'500.00
634	Planification générale des transports	95'000.00	47'500.00
6340	Planification générale des transports	95'000.00	47'500.00
6340.5290.01	Modélisation du réseau routier	95'000.00	
6340.6310.01	Subventions cantonales - Modélisation du réseau routier		47'500.00
	RECAPITULATION		
6	TRAFIG ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	3'319'248.00	3'271'748.00
	TOTALISATION	3'319'248.00	3'271'748.00
	Résultat		47'500.00

Assemblée des délégués du 3 octobre 2025

Point 3 de l'ordre du jour : Budgets des comptes de résultats et d'investissements 2026

BUDGET DU COMPTE DE RESULTATS

a) Administration générale

01 Légitif et Exécutif

0120 Exécutif (Comité de direction, commissions)

Le montant relatif aux traitements et jetons de présence (compte 0120.3000.00) a été augmenté à CHF 9'000.00 au budget 2026 à la suite du dépassement constaté sur les comptes 2024. L'augmentation est due au passage de 5 à 9 membres du Comité de direction à la suite de l'extension de l'agglomération en 2024, dont l'impact sur les jetons de présence a été sous-estimé. Les séances sont en effet plus longues et la quantité de sujets à traiter est plus importante.

02 Services généraux

0220 Administration générale

Concernant le mandat administratif, le montant de CHF 160'000.00 a été maintenu afin d'assurer les tâches administratives de la comptabilité, du secrétariat (30 %) et du Chef de projet (50 %), notamment pour le suivi des projets d'agglomération et la gestion du réseau de transports publics local.

Les autres frais administratifs sont également maintenus à l'identique des montants planifiés au budget 2025.

b) Culture, Sports et Loisirs

33 Médias

3320 Mass media (Informations intercommunales – Communication)

Les frais pour la gestion du site internet, représentant un montant de CHF 2'000.00 au budget 2025, sont maintenus. Le poste « communication générale » est essentiellement utilisé pour la manifestation Bull'Bouge et représente un montant de CHF 1'200.00.

c) Trafic et Télécommunications

62 Transports publics

6220 Trafic régional et d'agglomération

Un montant de CHF 2'050'000.00 est prévu pour les coûts d'exploitation non couverts des lignes de transports publics (compte 6220.3130.00). Ceci représente une augmentation de CHF 265'000.00 par rapport au budget 2025. L'augmentation est principalement liée au Plan d'assainissement des finances de l'Etat (PAFE), dont l'une des mesures, qui pourrait être applicable dès 2026, consiste à modifier l'art. 184 de la Loi sur la Mobilité (LMob) en instaurant une participation paritaire, soit 50 % à la charge de l'Etat et 50 % à celle des communes, alors que l'Etat prend actuellement en charge 57.5 % de ces coûts. La participation cantonale est conditionnée à un taux

minimal de couverture des coûts qui est de 30 % pour les lignes 201 et 202 (cadence 15') et de 20 % pour la ligne 203 (cadence 30') ou à un taux de remplissage minimal selon l'art. 72 RMob. Ces critères sont remplis pour le réseau Mobul.

Une augmentation des prestations est également prévue dès 2026 avec l'ajout d'une paire de courses supplémentaire sur les lignes 201 et 202 à 6h15. Cela permettra d'offrir une cadence à 15 minutes complète de 6h00 à 20h00 sur ces lignes.

Les « Honoraires et frais d'étude » (compte 6220.3132.00) sont estimés à CHF 40'000.00 et sont subventionnés à 50 % par l'Etat (compte 6220.4631.10). Ils concernent des analyses sur le réseau et le développement de l'offre en transports publics. Ce montant est identique au budget 2025.

Les frais de base relatifs à l'entretien du réseau (compte 6220.3141.00) sont maintenus à CHF 10'000.00.

Aucun montant n'est inscrit quant aux subventions cantonales pour l'exploitation (compte 6220.4631.20) car la participation de l'Etat est désormais directement déduite sur le montant du contrat de prestations.

Rappel :

Participations des communes aux frais du trafic d'agglomération

Les montants du chapitre 6220 « Trafic régional et d'agglomération » sont financés selon la clef de répartition des statuts (article 17 al. 1, lettre a), soit en francs par habitant, à raison de 25 % au prorata de la population dite légale, selon le dernier arrêté du Conseil d'Etat et à raison de 75 % au prorata de la population dite légale, pondérée par l'indice du potentiel fiscal.

A noter que les communes de Broc, Echarlens et Le Pâquier ne participent pas à ces frais, étant donné qu'elles ne sont pas desservies par le réseau urbain de transports publics.

Les participations des communes sont détaillées dans l'annexe « répartition » qui accompagne le budget.

d) Protection de l'environnement et aménagement du territoire

79 Aménagement du territoire
7900 Aménagement du territoire

Au budget 2026, un montant de CHF 20'000.00 est inscrit pour les honoraires et frais d'étude relatifs à l'aménagement du territoire (compte 7900.3132.00). Ces honoraires comprennent le soutien technique des mandataires au Comité de direction. En 2025, ce montant était de CHF 40'000.00, car il comprenait également CHF 20'000.00 d'honoraires et frais d'étude relatifs à la mobilité qui sont désormais inscrits dans un compte distinct. Un montant de CHF 40'000.00 a aussi été ajouté au budget 2026 pour les honoraires et frais d'étude relatifs à la mesure AGGLO.A.03 « Etude d'harmonisation de la gestion et du dimensionnement du stationnement », portant le total à CHF 60'000.00 (compte 7900.3132.01).

Le montant de CHF 97'400.00 pour les amortissements planifiés (compte 7900.3320.90) correspond à la 4^{ème} et dernière tranche d'amortissement du crédit d'étude pour la vision d'ensemble du pôle d'activités de Planchy (mesure U3 du PA4) de CHF 27'400.00 et à la 2^{ème} tranche d'amortissement du crédit d'étude pour l'élaboration du PA5 de CHF 70'000.00.

Commentaire :

La participation des communes augmente de 13.05 % par rapport au budget 2025.

BUDGET D'INVESTISSEMENTS

a) Transports et télécommunications

61 Circulation routière
6150 Routes communales

Le budget des investissements prend en charge la subvention versée par Mobul à titre de solidarité, la part de la subvention reçue de la Confédération et, en revenu, la participation de la commune où les travaux se réalisent.

Liste des travaux planifiés en 2026 par les communes membres :

Mesures du PA1

• Commune de Bulle :

M6 Réaménagement de la rue de la Condémine

pour un montant de CHF 1'085'000.00

• Commune Riaz :

M20d. MD création d'une liaison entre Riaz et la route de Morlon

pour un montant de CHF 257'000.00

Total des investissements PA1

CHF 1'342'000.00

Mesures du PA4

• Commune de Bulle :

ER.A1 Liaison multimodale entre le passage inférieur de Planchy et Combes nord, secteur Industrie

pour un montant de CHF 1'510'000.00

ER.A2 Requalification multimodale des rues de la Léchère et de la Sionge

pour un montant de CHF 6'257'000.00

MD.A1.2 Liaison MD le long du chemin des Crêts entre le chemin des Mosseires et la passerelle au-dessus de la H189

pour un montant de CHF 240'000.00

• Commune de Morlon :

MD.A1.11 Création de 535 places vélo sur l'agglomération

pour un montant de CHF 417'000.00

Total des investissements PA4

CHF 8'044'000.00

Concernant les investissements, y compris les études y relatives, la contribution est calculée pour 80 % à charge de la ou des communes où les travaux sont exécutés, ou pour laquelle/lesquelles ils sont réalisés et pour 20 % en francs par habitant, à raison de 25 % au prorata de la population dite légale selon le dernier arrêté du Conseil d'Etat et à raison de 75 % de la population dite légale pondérée par l'indice du potentiel fiscal (cf. statuts, art. 15, al.1, lettre b). Concernant le PA1, la population de 2010 et l'indice du potentiel fiscal ont été fixés à l'année 2011-2012.

Les investissements liés au PA3 seront soumis aux mêmes conditions de contribution que ceux du PA1, sur la base de la population et de l'indice du potentiel fiscal de 2017.

Les investissements liés au PA4 seront soumis aux mêmes conditions de contribution que ceux des PA1 et PA3, sur la base de la population et de l'indice du potentiel fiscal 2021.

63 Trafic, autres
6340 Planification générale des transports

Demande de crédit relative à l'élaboration d'un modèle de trafic (jumeau numérique) de l'agglomération

L'Agglomération a inscrit, dans son projet d'agglomération de 5^{ème} génération (PA5), plusieurs études à réaliser à l'échelle de l'agglomération, notamment :

• AGGLO.A.04 Étude pour le compartimentage du réseau

Cette mesure vise à restructurer le réseau routier de l'agglomération en compartimentant le trafic motorisé afin de maîtriser la hiérarchie routière, tranquilliser et sécuriser les milieux urbains, favoriser les mobilités douces et l'attractivité des transports publics.

• AGGLO.A.08 Étude sur les passages à niveaux

Cette mesure s'inscrit également dans la Vision ferroviaire 2050+ cantonale qui vise une augmentation des cadences et une amélioration de l'intermodalité. L'agglomération Mobul va connaître une augmentation de la fréquence des trains, ce qui entraînera des fermetures prolongées des passages à niveau, impactant particulièrement les transports publics et le trafic routier. Cette étude servira de manière concomitante à évaluer l'impact des passages à niveau sur la circulation actuelle des bus urbains et régionaux et à l'horizon du PA5 (4 lignes de TP urbains à la cadence 15').

Afin d'obtenir des données fiables sur le fonctionnement du réseau routier dans le cadre des études précitées, le Comité de direction propose à l'Assemblée des délégués de voter un crédit d'investissement permettant de réaliser un jumeau numérique de l'agglomération.

L'élaboration d'un modèle de trafic permettra d'évaluer la pertinence et les conséquences des compartimentages projetés et à « étudier » (AGGLO.A.04) et de la prolongation du temps de fermeture, voire de la suppression des passages à niveau (AGGLO.A.08).

Le montant du crédit a été estimé par notre mandataire sur la base d'un projet similaire réalisé à Neuchâtel. Il se monte à un total de CHF 95'000.00 TTC et se décompose comme suit :

1. Acquisition des données d'origine et de destination du trafic à l'intérieur du périmètre (trafic en échange et trafic interne) issues de la téléphonie
2. Réalisation d'un jumeau numérique de l'agglomération Mobul (modélisation du réseau routier, calibrage du modèle de trafic)
3. Modélisation des compartimentages projetés, de plusieurs scénarios de compartimentage (AGGLO.A.04) et de prolongation du temps de fermeture des passages à niveau (AGGLO.A.08).
4. Mandat de suivi pour organiser l'acquisition, la mise en forme et la transmission des données, pour participer à l'élaboration et à l'évaluation des scénarios, et pour rédiger des recommandations.

Crédit d'investissement demandé

1. Acquisition des données	CHF	25'000.00
2. Réalisation d'un jumeau numérique de l'agglomération Mobul.....	CHF	20'000.00
3. Modélisation des scénarios	CHF	30'000.00
4. Mandat de suivi.....	CHF	20'000.00
TOTAL (TTC).....	CHF	95'000.00
.....	=====	=====

Une subvention de 50 % sera octroyée par le canton sous réserve des disponibilités financières.

Proposition du Comité de direction

Sur la base des explications précitées, le Comité sollicite l'octroi d'un crédit de CHF 95'000.00 intégralement prévu au budget d'investissement 2026.

Financement : prélèvement sur compte courant de CHF 95'000.00.

Amortissement : sur 4 ans, dès 2027

Mobul - Récapitulation des participations communales au budget

2026	Comptes de Fonctionnement					
	Communes	Administration	Transport	Amortissement	Investissement Trafic d'agglo	Total
Bulle	149'339.00	1'522'043.00		67'264.00	0.00	1'738'646.00
Morlon	4'081.00	41'592.00		1'838.00	0.00	47'511.00
Le Pâquier	7'449.00	0.00		3'355.00	0.00	10'804.00
Riaz	14'844.00	151'331.00		6'687.00	0.00	172'862.00
Vuadens	12'888.00	131'396.00		5'806.00	0.00	150'090.00
Broc	13'305.00	0.00		4'060.00	0.00	17'365.00
Echarlens	4'409.00	0.00		1'345.00	0.00	5'754.00
Gruyères	12'095.00	123'298.00		3'691.00	0.00	139'084.00
Marsens	10'990.00	112'040.00		3'354.00	0.00	126'384.00
Total	229'400.00	2'081'700.00		97'400.00	-	2'408'500.00

2025	Comptes de Fonctionnement					
	Communes	Administration	Transport	Amortissement	Investissement Trafic d'agglo	Total
Bulle	140'685.00	1'323'859.00		67'159.00	0.00	1'531'703.00
Morlon	3'639.00	34'238.00		1'737.00	0.00	39'614.00
Le Pâquier	6'978.00	0.00		3'331.00	0.00	10'309.00
Riaz	14'342.00	135'006.00		6'847.00	0.00	156'195.00
Vuadens	12'394.00	116'683.00		5'918.00	0.00	134'995.00
Broc	12'138.00	0.00		3'926.00	0.00	16'064.00
Echarlens	4'242.00	0.00		1'372.00	0.00	5'614.00
Gruyères	11'553.00	108'747.00		3'737.00	0.00	124'037.00
Marsens	10'429.00	98'167.00		3'373.00	0.00	111'969.00
Total	216'400.00	1'816'700.00		97'400.00	-	2'130'500.00

Mobul - Répartition

2026

Administration et études générales

Fonctionnement, selon article 15, alinéa 1, lettre c) des statuts

25% au prorata de la population légale

75% au prorata de la population légale pondérée par l'IPF (Indice du Potentiel Fiscal)

Montant à répartir issu du fonctionnement - Chapitres 0, 3, 7 et 9 (excepté chapitre 990)

229'400.00

Montant représentant l'amortissement des investissements d'études

97'400.00

Total

326'800.00

Commune	Population 31.12.2023	IPF année 2025	Population x IPF	Répartition	Part aux frais de fonctionnement	Part aux amortissements	Total
Bulle	26'749	99.22	2'654'036	65.10%	149'339.00	67'264.00	216'603.00
Morlon	713	102.53	73'104	1.78%	4'081.00	1'838.00	5'919.00
Le Pâquier	1'390	93.96	130'604	3.25%	7'449.00	3'355.00	10'804.00
Riaz	2'890	88.74	256'459	6.47%	14'844.00	6'687.00	21'531.00
Vuadens	2'556	86.53	221'171	5.62%	12'888.00	5'806.00	18'694.00
Broc	2'801	79.68	223'184	5.80%	13'305.00	4'060.00	17'365.00
Echarlens	841	91.24	76'733	1.92%	4'409.00	1'345.00	5'754.00
Gruyères	2'301	91.56	210'680	5.27%	12'095.00	3'691.00	15'786.00
Marsens	2'115	90.15	190'667	4.79%	10'990.00	3'354.00	14'344.00
	42'356		4'036'637	100.00%	229'400.00	97'400.00	326'800.00

Transport

Fonctionnement et investissement, selon article 15, alinéa 1, lettre a) des statuts

25% au prorata de la population légale

75% au prorata de la population légale pondérée par l'IPF (Indice du Potentiel Fiscal)

Montant à répartir issu du fonctionnement - Chapitres 62-63
Montant représentant l'amortissement des investissements de transport

2'081'700.00

2'081'700.00

Commune	Population 31.12.2023	IPF année 2025	Population x IPF	Répartition	Part aux frais de fonctionnement	Part aux amortissements	Total
Bulle	26'749	99.22	2'654'036	73.12%	1'522'043.00	-	1'522'043.00
Morlon	713	102.53	73'104	2.00%	41'592.00	-	41'592.00
Le Pâquier							
Riaz	2'890	88.74	256'459	7.27%	151'331.00	-	151'331.00
Vuadens	2'556	86.53	221'171	6.31%	131'396.00	-	131'396.00
Broc							
Echarlens							
Gruyères	2'301	91.56	210'680	5.92%	123'298.00	-	123'298.00
Marsens	2'115	90.15	190'667	5.38%	112'040.00	-	112'040.00
	37'324		3'606'116	100.00%	2'081'700.00	-	2'081'700.00

des investissements des Projets d'Agglomération

Investissement, selon article 15, alinéa 1, lettre b) des statuts

80% à charge de la commune de domicile

20% au prorata de la population pondérée

Les subventions de Mobul et les participations à Mobul seront respectivement versées et facturées à la fin de la réalisation de l'ensemble des mesures du projet d'agglomération

Selon décision du comité, la répartition des montants d'investissements :

- du PA1 se fait sur la base de la population légale de 2010 et l'ICF 2011-2012.
- du PA3 se fait sur la base de la population légale de 2017 et l'IPF 2017.
- du PA4 se fait sur la base de la population légale de 2021 et l'IPF 2021.

En conclusion, le Comité invite l'Assemblée des délégués à approuver les budgets des comptes de résultats et d'investissements 2026, tels qu'ils lui sont présentés.

M. le Préfet remercie M. Bardy ainsi que les auteurs des budgets en question et cède la parole à la Présidente de la Commission financière, Mme Laurence Corminboeuf, pour la lecture de leur rapport.

Mme L. Corminboeuf donne lecture du rapport de la Commission financière ci-dessous et préavise favorablement les budgets 2026.

Mesdames, Messieurs,

La commission financière s'est réunie le 19 septembre dernier en présence de Mme Guillet, M. Seydoux, moi-même et accompagnés de M. Bardy.

Nous avons examiné les budgets de fonctionnement et d'investissement 2026 et nous nous sommes penchés plus spécialement sur les différences avec le précédent budget. Nous avons pu poser plusieurs questions auxquelles M. Bardy et Mme Jenny ont répondu à notre entière satisfaction.

De ce fait, la commission financière préavise favorablement les budgets 2026 et les soumet à l'approbation de l'Assemblée des délégués de ce jour.

Pour la commission financière, Laurence Corminboeuf

Mme Sabine GUILLET

Conseillère communale à Riaz

Mme Laurence CORMINBOEUF

Conseillère communale à Le Pâquier

M. David SEYDOUX

Conseiller communal à Bulle

M. le Préfet remercie Mme Corminboeuf. Avant de passer au vote, il cède la parole à la Présidente du Comité de direction, Mme Marie-France Roth Pasquier, pour une information complémentaire.

Mme M.-Fr. Roth Pasquier revient sur le programme d'assainissement des finances de l'Etat (PAFE), élaboré par le Conseil d'Etat, qui a pour objectif la diminution des dépenses et l'augmentation des recettes de l'Etat sur les 3 prochaines années (2026-2028) afin d'assurer l'équilibre budgétaire.

Elle relève que ce dernier entraînera des répercussions sur toutes les communes. Parmi les nombreuses mesures proposées, deux concernent directement Mobul :

- **Réduction des subventions aux infrastructures de mobilité dans les agglomérations**

La mesure induit un renoncement à certaines subventions potestatives.

Mme Roth Pasquier rappelle qu'un décret du Grand Conseil datant du 24.05.2024 prévoit un crédit cadre de 29 mio CHF couvrant la période 2024-2027, soit 7,25 mio CHF/an Les aides aux investissements sont réparties chaque année sur les mesures PA des agglomérations.

La mesure du PAFE prévoit de réduire de 7,5 mio CHF les aides octroyées sur la période 2026-2028, soit de 2,5 mio CHF/an (-35 %).

- **Adaptation de la part des communes pour le financement du trafic local voyageurs**

La mesure conduit à une adaptation de la part des communes dans le financement du trafic local de voyageur.

Lorsque l'Etat participe à la commande de trafic local de voyageur, il accorde aux entreprises de transport une contribution financière de 57,5 %, le solde étant à la charge des communes et/ou des communautés

concernées (42,5 %). Avec cette mesure le pourcentage de participation des communes et/ou des communautés régionales serait augmenté.

Sur la base de la planification validée par le Comité de direction de Mobul, l'impact financier pour les communes, à court et moyen termes, a été estimé et pris en considération dans le budget.

Il ressort le risque que les prestations TP soient développées moins rapidement si les communes se trouvent dans l'incapacité d'assumer les charges, voir qu'elles diminuent.

Au vu de ce qui précède, Mme la Présidente du Comité de direction se recommande auprès des députés des communes de Mobul qui, lors des discussions sur ce PAFE au Grand Conseil, devront être attentifs aux répercussions qu'il engendrera sur toutes les communes du canton de Fribourg.

Elle remercie les participants de leur attention.

M. le Préfet remercie Mme Roth Pasquier et précise que les députés se prononceront sur ce PAFE lors de la session d'octobre 2025.

Aucune question n'étant formulée, il propose aux délégués de passer à l'approbation formelle des budgets de l'exercice 2026, à mains levées.

- L'Assemblée des délégués, à l'unanimité des délégués présents, approuve les budgets de résultats et d'investissements 2026, tels que présentés.
- L'Assemblée des délégués, à l'unanimité des délégués présents, approuve le message de crédit d'investissements relatif à l'élaboration d'un modèle de trafic (jumeau numérique) de l'agglomération pour un montant total de CHF 95'000.00 TTC, tel que présenté.

4. Décarbonation du réseau TP Mobul

M. le Préfet cède la parole à la Présidente du Comité de direction, Mme Marie-France Roth Pasquier, pour la décarbonation du réseau TP Mobul.

Mme M.-Fr. Roth Pasquier rappelle que le Comité de direction souhaite décarboner le réseau de transports publics de l'agglomération depuis de nombreuses années.

Le remboursement de l'impôt sur les huiles minérales pour les entreprises de transport public prendra fin dès 2026 en ce qui concerne le trafic local voyageur, signifiant une augmentation des coûts d'exploitation avec des bus diesel. Le moment est ainsi venu de concrétiser la transition.

À travers le « Programme en faveur du trafic d'agglomération », la Confédération participe au financement des systèmes alternatifs ne fonctionnant pas à l'énergie fossile, en subventionnant les surcoûts du matériel roulant et les modifications à apporter aux arrêts. Des mesures ont ainsi été inscrites au PA4 et au PA5 pour l'électrification du réseau de bus Mobul.

Les investissements seront réalisés par les TPF et amortis par les commanditaires (Mobul et l'Etat de Fribourg) dans le cadre du contrat de prestations.

Le Comité de direction a planifié une décarbonation en trois étapes que le Chef de Projet Mobul va présenter plus en détail.

M. N. Bardy explique le choix de la technologie ainsi que la stratégie de mise en œuvre et poursuit en détaillant les étapes de mise en œuvre de la décarbonation (Présentation en annexe du procès-verbal).

Finalement, la part la plus importante de l'augmentation des coûts est liée à l'ajout d'un véhicule et d'un chauffeur supplémentaires sur chaque ligne pour garantir des temps de recharge suffisant. Ce surcoût n'est malheureusement pas cofinancé par la Confédération.

Sur la base des estimations de Mobul, l'augmentation des coûts en lien avec la décarbonation est estimée à 35 % en relation des coûts du réseau diesel actuel. Vu que tous les coûts ne sont pas encore connus (appels d'offres en cours au niveau des TPF) ces chiffres restent prévisionnels.

M. le Préfet remercie Mme la Présidente du Comité de direction ainsi que le Chef de projet et demande à l'Assemblée s'il y a des questions ou remarques sur ce point.

Aucune question ou remarque ne sont formulées.

➤ L'Assemblée des délégués prend note des indications relatives à la décarbonation du réseau de bus Mobul, telles que présentées.

5. Divers

Mme le Préfet demande d'il y a des divers.

Aucun divers n'est formulé.

M. le Préfet remercie les Délégués ainsi que toutes les personnes présentes d'avoir assisté à cette séance et clôt les débats à 08h00.

La Secrétaire
Laurence Jenny



Le Président
Vincent BOSSON, Préfet



Annexe I : Budgets 2026 signés
Annexe II : Présentation décarbonation du réseau TP Mobul

Bulle, le 21 octobre 2025

Distribution :

Mmes et MM. les membres de l'Assemblée des délégués Mobul
Mmes et MM. les membres du Comité de direction Mobul
M. Samay SOMKHIT, Conseiller communal de Broc
M. Nicolas BARDY, Chef de projet MOBUL, Ville de Bulle
M. Robert VERSCHUUR, Comptable, Ville de Bulle
M. Michael BLANCHARD, Coordinateur des agglomérations (DIME)
Mme Mélissa JOSEPH, Aménagiste (SeCA)
M. Grégoire CANTIN, Chef du Service de la mobilité (SMo)

Secrétariat communal de Bulle
Secrétariat communal de Broc
Secrétariat communal d'Echarlens
Secrétariat communal de Gruyères
Secrétariat communal Le Pâquier
Secrétariat communal de Marsens
Secrétariat communal de Morlon
Secrétariat communal de Riaz
Secrétariat communal de Vuadens